



Compte rendu des 8 et 15 septembre 2021

Date : 8 septembre 2021

Heure : 9 h 00 à 12h00

Endroit : Via Zoom

Représentants

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood	X (arrivée 11h00)	
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X	
François Trottier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier	X (arrivée 9h15)	
Denis Lapratte	Groupe Faune	ZECO	X	
Johanne Vienneau (intérim)	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye		X
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X (quitte 11h00)	
Étienne Potvin-St-Onge	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		X
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQQQ		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais		X
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional d'environnement et du développement durable de l'Outaouais		X
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac		X
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Mathieu Trépanier	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais	X	
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Remplaçant

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	
Yannick Dufour	Faune	Réserve faunique la Vérendrye	X	
François Poirier	Faune	Association des pourvoiries de l'Outaouais	X	

Personnes ressources

Compte rendu de la rencontre des 8 et 15 septembre 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f., et Charles Blais, ing.f., le 17 septembre 2021

Adopté le 22 octobre 2028

Nom	Organisme	Présent
Vanessa Joannis	MFFP	X
Pierre Labrecque	MFFP	X
Raymond Barrette, ing.f.	MRC Pontiac	X

Autres participants :

Nom	Organisme	Présent
Timothée Fouqueray	Observateur (chercheur post doctoral UQO)	X

Ordre du jour

Mercredi le 8 septembre de 9 h à 12h00 h

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre 29 et 30 juin 2021
4. Suivi de la rencontre des 29 et 30 juin 2021
 - a) Suivi des actions
5. Nouvelles
6. Commentaire émis lors des avis de chantier à harmoniser concernant la période de nidification des oiseaux
7. Demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides d'ajouter un siège à la TRGIRTO
8. Calendrier des chantiers – enregistrement des activités pour plus d'une semaine
9. Suivi projet CERFO
10. Résultats du sondage de satisfaction des partenaires de la TRGIRTO

1. Ouverture de la rencontre

Le quorum est atteint. Le président souhaite la bienvenue aux participants à cette rencontre de la TRGIRTO de deux demi-journées en mode virtuel.

Les participants se présentent. M. Timothée Fouqueray, chercheur post doctoral à l'UQO sur les questions en adaptation aux changements climatiques est présent à titre d'observateur.

Le coordonnateur mentionne que la séance est enregistrée. Il présente quelques consignes liées à l'application Zoom.

M. Lauzon fait un rappel des bonnes pratiques afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Lauzon lit l'ordre du jour de la rencontre des 8 et 15 septembre.

TRGIRTO 202109-1

Sur proposition de M. Jacques David, secondée de M. Mathieu Trépanier, l'ordre du jour de la rencontre des 8 et 15 septembre 2021 est adopté en ajoutant au point Divers a) Sentiers des Zingues.

M. Dufour informe les participants que M. Frédéric Lussier a quitté ses fonctions comme directeur de la Réserve faunique la Vérendrye (RFLV) après 17 ans de service. Un communiqué devrait être transmis pour informer officiellement les acteurs de la région. Mme Johanne Vienneau qui est directrice de la portion de la RFLV en Abitibi assurera l'intérim durant l'attente de la nomination d'un nouveau directeur.

Le président suggère d'envoyer à M. Lussier une lettre de remerciement.

ACTION : Préparer et envoyer une lettre de remerciement à M. Lussier (R. Barrette)

3. Adoption du compte rendu de la rencontre des 28 et 29 juin 2021

TRGIRTO 202109-2

Sur proposition de M. Alain Lacoste, secondé de M. Deborah Powell, le compte rendu de la rencontre des 28 et 29 juin 2021 qui s'est tenue via Zoom est adopté tel que libellé.

4. Suivi de la rencontre des 29 et 30 juin 2021

M. Barrette partage son écran pour présenter le suivi des actions découlant de la rencontre des 29 et 30 juin 2021.

Changement de classe de chemin lors de l'harmonisation opérationnelle

À la question à savoir comment les suivis forestiers sont effectués dans les régions où les chemins d'hiver sont abondants, M^{me} Joannis indique que Mme Marcelle Falardeau y répondra le 15 septembre lors de la présentation sur les suivis forestiers.

Mme Joannis clarifie la position du ministère relativement à la délégation de la planification des chemins aux BGA dans l'entente CIFQ-MFFP concernant son besoin de maintenir un accès principal carrossable dans tous les chantiers. Le MFFP a des obligations légales d'assurer notamment que les peuplements se régénèrent après coupe en vertu du respect de la Stratégie d'aménagement durable des forêts d'où l'importance de disposer d'un accès principal. Le ministère doit donc pouvoir accéder aux secteurs d'intervention traités afin de réaliser les suivis forestiers et, si nécessaires, des traitements sylvicoles non-commerciaux. Bien que les BGA soient responsables de la planification des chemins selon l'entente CIFQ-MFFP, la classification des chemins demeure un enjeu stratégique. Cette classification est en fait de l'ordre de l'harmonisation des usages. Le ministère a bien défini ses attentes en matière de classes de chemins dans les unités de gestion 73 et 74 de sorte que cette question ne soulève pas d'attentes avec les tiers lors de l'harmonisation opérationnelle.

M. Chartier demande si cette orientation est appliquée partout au niveau provincial et ce qui devrait être fait lorsque la demande du ministère de maintenir une classe de chemin bloque les discussions avec un tiers lors de l'harmonisation opérationnelle? M^{me} Joannis répond que cette situation ne devrait pas bloquer l'harmonisation opérationnelle. Elle donne en exemple le cas du chantier Jay où une demande de fermeture de chemin a été refusée par le ministère. Si le tiers n'est pas satisfait de cette décision, il peut faire appel à un règlement de différend des usages. Dans cette situation, l'harmonisation opérationnelle du chantier serait terminée et ne devrait pas être bloquée s'il n'y a pas d'autres discussions en cours pour ce chantier. Ailleurs au Québec, la classification des chemins est aussi un enjeu stratégique, à moins qu'une région ait convenu d'une autre façon de procéder dans une entente spécifique.

M. Chartier poursuit en mentionnant que cette question est un enjeu majeur pour l'industrie forestière. Les coûts de constructions de chemin d'été comparativement à ceux d'un chemin d'hiver sont du simple au double sinon plus. L'industrie se trouve à subventionner les chemins pour les travaux sylvicoles non-commerciaux. Dans d'autres régions où il y a beaucoup de chemins d'hiver, des solutions sont identifiées afin de permettre l'accès aux secteurs d'intervention traités. M^{me} Joannis lui suggère de poser sa question à M^{me} Falardeau la semaine prochaine.

Concernant la fermeture d'un chemin de manière temporaire, Mme Joannis mentionne que c'est possible d'en faire la demande en bonne et due forme. Cependant, une telle demande ne peut faire en sorte de rendre exclusif l'accès à un chemin à un ou à quelques utilisateurs. Toute demande qui serait associée à une forme de privatisation d'un chemin conduirait à un refus.

Démarche stratégique d'évaluation et d'identification du potentiel acéricole à prioriser (PAP) pour les futurs développements acéricoles sur les terres publiques de l'Outaouais

M. Labrecque indique que c'est seulement dans l'unité d'aménagement 073-51 que des superficies ont été retirés du PAP dû au fait que celles-ci faisaient partie de la banque des secteurs d'intervention. Un total de 234,7 ha a ainsi été soustrait faisant en sorte que par suite de ce retrait environ 1 700 ha ont été soumis à titre de potentiel acéricole à prioriser (PAP) à la consultation ciblée.

En lien avec la consultation ciblée sur les PAP, M. Labrecque continue en indiquant que des commentaires de la Fédération des pourvoiries du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides ont été reçus. Le rapport de consultation ciblée sera accessible prochainement. La première version du PAP en Outaouais est constituée d'environ 1 700 ha. Le PAP évoluera avec le temps selon les entailles qui seront rendues disponibles et selon le plan de contingentement du PPAQ.

Pour donner suite aux résultats de cette consultation, le ministère a préparé, à partir du PAP, des projets de démarrage et d'agrandissement d'érablières déjà établies afin de répondre à la demande des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). En Outaouais, trois projets de démarrage totalisant 234 ha, soit environ 37 000 entailles, et huit projets d'agrandissement de 398 ha d'environ 67 000 entailles ont été élaborés. Ces propositions feront l'objet d'un appel d'offre. Les personnes intéressées pourront déposer une proposition au ministère d'ici la fin du mois de septembre. Les promoteurs retenus recevront une attestation en octobre. Le PPAQ pourra par la suite octroyer à ces promoteurs le nombre d'entaille qu'ils prévoient mettre en production.

Il devrait y avoir d'autres appels d'offre plus tard. Le processus normal se poursuit entre temps pour les personnes qui souhaiteraient obtenir un permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles. Elles peuvent déposer une demande à cet effet.

M. St-Julien souhaite plus de précision sur la possibilité que le PAP évolue. Est-ce que des superficies pourraient être ajoutées à court terme? M. Labrecque répond que, selon lui, si la demande venait à épuiser les superficies actuellement disponibles, le ministère ajouterait des hectares au PAP. M. St-Julien croit que cette possibilité ne devrait pas être basée sur le nombre de demande mais plutôt sur la concrétisation de ces projets sur le terrain. Les projets qui seront déposés feront l'objet d'une analyse basée sur différents critères qui sont connus des promoteurs dont entre autres un plan d'affaire, explique M. Labrecque. Ceux-ci doivent démontrer le sérieux de leur demande. Les projets retenus devront être viables. Les projets artisanaux ne sont pas admissibles.

M. Desjardins veut savoir si les érablières situées dans les territoires public intra-municipaux (TPI) sont traités comme celles de la grande forêt publique? M. Labrecque répond que non. Les gestionnaires des ententes touchant les TPI peuvent avoir leurs propres critères pour traiter les projets acéricoles. Ils doivent cependant tenir compte des contingentements disponibles. D'après M. Desjardins, le critère concernant le nombre minimal de 5 000 entailles pour qu'un projet sur forêt publique soit admissible est trop élevé. Cela ne permet pas aux personnes intéressées à se lancer dans ce genre d'entreprise de se faire la main avec de plus petits projets. Ce critère restreignant ne permet pas de stimuler la relève selon M. Desjardins. Le MAPAQ a soulevé cette

préoccupation lors de la consultation ciblée et a demandé au MFFP de réduire le nombre d'entaille minimum.

Les critères pour l'identification des futurs secteurs d'intervention potentiel (SIP) de récolte ne tiendront pas compte de la possibilité que de nouvelles superficies pourraient être ajoutés au PAP et ce, tant que de nouvelles directives ne seront pas émises à cet égard.

M. St-Julien estime que le nombre d'entaille par hectare devrait être optimisé.

Démarche du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les aires protégées

M^{me} Joannise confirme que la protection administrative des territoires d'intérêt (TI) n'a pas de durée déterminée. Il n'y a pas de date limite à la protection administrative des TI. Le MFFP demande régulièrement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques quelles sont ses intentions par rapport aux TI.

En réponse à un courriel de M. St-Julien, M^{me} Catherine Plasse a indiqué que la protection d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières correspond à l'objectif 11 d'Aichi ([Objectifs d'Aichi pour la biodiversité \(cbd.int\)](#)) qui est un engagement pris par l'ensemble des pays signataires de la convention sur la diversité biologique dont fait partie le Canada ([Liste des Parties \(cbd.int\)](#)).

Dans le dernier calcul de possibilité forestière, le Forestier en chef a mis un blocage pour une durée de 10 ans pour les superficies des TI durant lequel aucune récolte ne peut se faire. Au-delà de cette période, ces superficies redeviennent disponibles pour la récolte pour le reste des simulations. C'est un artifice de calcul que le Bureau du forestier en chef a utilisé pour traiter les superficies des TI.

Procédure pour discuter des mesures d'harmonisation d'usage et de prévisibilité des chantiers avec les gestionnaires de territoires fauniques structurés

M. Labrecque mentionne, qu'en décembre 2021, la cible de 300 % de secteurs d'intervention (SI) de récolte sera atteinte dans toutes les unités d'aménagement (UA) sans exclure le territoire d'intérêt de la communauté algonquine du Lac Barrière (ALB). Compte tenu des difficultés de réaliser des interventions de récolte sur le territoire d'intérêt de ALB, il a été décidé de dépasser la cible de 300 % dans les UA 073-52 et 074-51 de façon ponctuelle et temporaire en ajoutant des SI à l'extérieur de ce territoire afin que les industriels forestiers puissent harmoniser et réaliser des chantiers. Ils pourront ainsi obtenir les volumes de bois prévus dans leur garantie d'approvisionnement.

Toutes les autres actions découlant de la rencontre des 29 et 30 juin ont été réalisées.

ACTIONS : Envoyer aux partenaires la mise à jour du suivi des actions avec les réponses obtenues (R. Barrette)

Transmettre au coordonnateur les cartes des projets de démarrage et d'agrandissement d'établissements sur terres publiques (P. Labrecque)

5. Nouvelles

Coordonnateur de la TRGIRTO

Compte rendu de la rencontre des 8 et 15 septembre 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f. et Charles Blais, ing.f., le 17 septembre 2021

À la demande de M. Jason Durand, qui ne pouvait être présent aujourd'hui, M. Barrette annonce que la MRC de Pontiac a retenu la candidature de M. Charles Blais pour occuper le poste de coordonnateur de la TRGIRTO. M. Blais avait quitté le poste de directeur de créneau du Collectif Bois au début de l'été. M. Blais sera présent le 15 septembre lors de la deuxième partie de la rencontre de la TRGIRTO. Puisque l'ordre du jour est assez chargé le 15 septembre, il ne sera pas possible pour les représentants de se présenter avec plus de détails. Il sera cependant possible de le faire après cette date lors d'une prochaine rencontre.

M. Barrette demeurera coordonnateur pendant une période d'accompagnement de quelques semaines au cours de laquelle M. Blais agira à titre de coordonnateur adjoint. M. Barrette sera par la suite disponible ponctuellement jusqu'à la fin du mois de décembre selon les besoins.

Chasse à l'orignal

Selon M. David, une rumeur circule à l'effet qu'il pourrait y avoir prochainement des barrages érigés par des membres de communautés algonquines. M. Dufour n'a pas entendu parler de cette rumeur. Il mentionne toutefois, que la semaine passée, il a été annoncé que le moratoire sur la chasse à l'orignal dans la Réserve faunique La Vérendrye se poursuivra pour une durée totale de trois ans jusqu'en 2023. M. Poirier mentionne que ce serait un petit groupe qui aurait décidé d'intervenir dans les zones où la femelle et le veau sont ouverts à la chasse. M. Lapratte a été mandaté par les Zec de l'Outaouais pour rencontrer un groupe de la communauté de Kitigan Zibi qui demande comment les Zec s'y prennent pour protéger l'orignal.

6. Commentaire émis lors des avis de chantier à harmoniser concernant la période de nidification des oiseaux

Un commentaire concernant la période de nidification des oiseaux été émis à la suite de certains avis de chantier à harmoniser. Ce commentaire faisait référence à la loi fédérale interdisant la destruction de nids d'oiseaux. Il a été exprimé dans le cadre du processus d'harmonisation opérationnelle mais le ministère ne le considère pas comme relevant de l'harmonisation opérationnelle. Les permis de récolte ont donc été délivrés. Cette préoccupation a déjà été traitée à la TRGIRTO en 2018. Le biologiste, M. Daniel Toussaint, avait présenté le rapport *Saines pratiques de gestion forestière pour la conservation des oiseaux nicheurs en Outaouais*.

Chez Produits forestiers Résolu, cette question est traitée avec diligence raisonnable afin d'éviter que les opérations de récolte créent des impacts négatifs. Les moyens pris pour s'en assurer sont reconnus par les organismes de certification qui vérifient l'entreprise.

M. Desjardins soutient que la loi n'est pas respectée. Selon lui, les mesures prises par les BGA pour atténuer les impacts ne produisent pas de résultat. Il va continuer à émettre des commentaires lorsqu'il le jugera nécessaire.

ACTION : Transmettre aux partenaires le rapport de M. Daniel Toussaint (R. Barrette)

7. Demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides d'ajouter un siège à la TRGIRTO

La demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides qu'un siège de la TRGIRTO soit alloué aux acériculteurs a été envoyée aux partenaires de la TRGIRTO avant la rencontre.

En l'absence de M. Dugas, le coordonnateur lit une lettre que M. Bernard Roy, le directeur général de la MRC de Pontiac, a adressée aux partenaires de la TRGIRTO concernant cette demande.

Après lecture de la lettre de M. Roy, M. Chartier se demande s'il serait possible, par exemple, que les partenaires du groupe sectoriel *Autres utilisateurs avec droits* soient nommés pour un mandat de trois ans. Par la suite, ceux qui seraient intéressés à siéger à la TRGIRTO pourrait se présenter pour un prochain mandat dans ce groupe sectoriel plutôt que de créer un nouveau siège? M. Barrette précise que les Règles de fonctionnement de la TRGIRTO ne prévoit pas cette possibilité.

M. Labrecque s'attendait à que cette demande soit discutée avec les partenaires de la TRGIRTO qui aurait pu soumettre une recommandation avant que la MRC de Pontiac prenne sa décision.

M^{me} Powell demande combien de producteurs acéricoles sont membres des Producteurs et productrices acéricoles de l'Outaouais? Le coordonnateur mentionne que la demande provient du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides. On ne connaît pas le nombre de membres de ce syndicat qui exploitent des érablières sur terres privées et sur terres publiques en Outaouais.

M^{me} Joannis explique que présentement il y a une démarche provinciale des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) de grande ampleur. Elle était inconfortable à consulter uniquement la TRGIRTO sur le potentiel acéricole à prioriser (PAP) car aucun représentant du domaine acéricole n'y siégeait. C'est sans surprise qu'elle a appris la demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides. Selon elle, s'il n'y avait pas de siège à la TRGIRTO pour les acériculteurs, il serait possible que les enjeux qui les intéressent sur terres publiques se discutent à l'extérieur de la TRGIRTO de toute façon.

M. Lauzon suggère de demander à la MRC de Pontiac de surseoir à sa décision dans l'attente que la TRGIRTO discute de ce dossier et éventuellement établisse une recommandation qui lui serait soumise.

TRGIRTO 202109-3

Sur proposition de M. Gérard Desjardins, secondée de M. Jacques David, il est résolu de demander à la MRC de Pontiac de surseoir à sa décision de créer un siège *Acériculteurs sur terres publiques* dans le groupe sectoriel *Autres utilisateurs avec droits* afin que les partenaires puissent disposer du temps nécessaire pour discuter de la demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides et éventuellement de lui faire une recommandation à cet égard.

ACTIONS : Envoyer aux partenaires la lettre de M. Bernard Roy (R. Barrette)
Vérifier combien de personnes originaires de l'Outaouais sont membres du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (P. Labrecque)

8. Calendrier des chantiers – enregistrement des activités pour plus d'une semaine

Les représentants des BGA avaient demandé que le calendrier des chantiers offre plus de flexibilité afin qu'il soit possible d'ajouter ou de supprimer une activité au cours de la semaine courante. À la suite de cette demande et après plusieurs discussions, la TRGIRTO a adopté une résolution modifiant le fonctionnement du calendrier des chantiers afin de répondre à la demande des BGA. Mise à part la possibilité d'ajouter ou de supprimer des activités durant la semaine courante, il a été décidé que les responsables des activités ne pourraient inscrire leurs activités pour plus d'une semaine à la fois.

Après la mise en place des modifications du calendrier des chantiers, M. Picard de la Compagnie Commonwealth Plywood a demandé qu'il soit possible d'ajouter des activités pour plus d'une semaine à la fois. Il explique que lorsque le transport des bois débute dans un chantier, cette activité s'étend sur plusieurs semaines. Il devient donc redondant d'inscrire à chaque semaine la même activité.

Cette possibilité avait été retiré du calendrier des chantiers parce qu'il est arrivé quelques fois que les officiers du ministère se rendent sur un chantier et constatent qu'un ou des activités inscrites au calendrier ne soient pas en opération. Les informations contenues dans le calendrier apparaissaient plus ou moins fiables ce qui entraînait des pertes de temps du côté du MFFP.

M^{me} Joannise affirme que depuis qu'il n'est plus possible d'inscrire des activités pour plus d'une semaine, le système fonctionne très bien. Il n'y a pas d'intérêt pour le ministère de retourner à la version précédente.

M. St-Julien mentionne que la région est à l'heure des simplifications des tâches. Il devrait être possible d'entrer les activités pour un mois. La mise à jour des activités pourrait se faire à chaque semaine.

M. Poirier indique que plusieurs pourvoies suggèrent à leurs clients de consulter le calendrier des chantiers. La possibilité de connaître à l'avance les activités de transport des bois serait intéressante pour le public.

Le coordonnateur ajoute que des entreprises de travaux non-commerciaux et un représentant de Rexforêt ont aussi déploré qu'il ne soit plus possible d'ajouter des activités pour plus d'une semaine. L'importance serait de s'assurer de la fiabilité de l'information qui est enregistrée.

M. Labrecque vérifiera avec ses collègues la possibilité d'ajouter au calendrier des chantiers des activités pour un maximum de trois semaines. Après une année de fonctionnement, un bilan serait fait afin de constater comment cette modification a fonctionné. Des ajustements pourraient être effectués par la suite selon les résultats obtenus.

ACTION : Consulter ses collègues au ministère concernant la possibilité d'ajouter au calendrier des chantiers des activités pour un maximum de trois semaines et de faire un bilan de ce fonctionnement après une année et d'en informer les partenaires de la TRGIRTO (P. Labrecque)

9. Suivi projet CERFO

M. Guy Lessard a informé les promoteurs de proposition lié à l'enjeu de l'impact sur la régénération et les sols des coupes partielles que les travaux du projet de documentation serait terminé à la fin septembre. La revue de littérature est complétée. La compilation des données relatives aux chantiers retenus pour cette étude devrait se réaliser cette semaine. Un sondage sera envoyé auprès de quelques chercheurs situés en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans l'est des États-Unis afin de connaître les approches qui sont utilisées. Une synthèse des travaux sera présentée aux promoteurs de proposition en septembre. Les résultats du projet pourront être présentés par la suite au comité de travail qui se penche sur cet enjeu.

10. Résultats du sondage de satisfaction des partenaires de la TRGIRTO

Le rapport des résultats du sondage de satisfaction des travaux de la TRGIRTO produit par M^{me} Annie Montpetit a été envoyé aux partenaires. Le coordonnateur a demandé à M^{me} Montpetit de

présenter ces résultats lors d'une prochaine rencontre. Un plan d'action visant à améliorer certains éléments qui ont été identifiés dans ce sondage pourrait être développé. Les résultats du sondage sont somme toute positifs.

M. St-Julien demande si les résultats du dernier sondage pourraient être comparés à celui-ci? Effectivement, cela pourrait être fait dans un cadre d'amélioration continue et de suivi de la progression de la satisfaction des partenaires de la TRGIRTO.

16. Divers

a) Sentiers des Zingues

M. Desjardins souhaite mettre les participants au courant que la situation du sentier des Zingues préoccupe plusieurs citoyens de la région de l'Outaouais. Ils attendent que le MFFP organise une rencontre afin de discuter de la protection du sentier des Zingues. Par l'entremise des représentant du MFFP à la TRGIRTO, M. Desjardins adresse donc une demande à M. Martin Gingras, le Directeur général du secteur sud-ouest du MFFP, afin qu'une décision soit prise dans le but de procurer au sentier des Zingues une protection clairement reconnue tant dans les Laurentides que dans l'Outaouais.

Le président ajourne la rencontre à 12h00.

Reprise de la rencontre.

Date : 15 septembre 2021

Heure : 13 h 00 à 16 h 00

Endroit : Via Zoom

Représentants

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent	Absent
Stéphane Taillon, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Louisiana-Pacifique	X	
Dominik Chartier, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Produits Forestiers Résolu	X	
Christian Picard, ing.f.	Groupe matière ligneuse	Commonwealth Plywood		X
Charles St-Julien	Groupe matière ligneuse	Lauzon Ressources forestières	X (quitte à 14h40)	
François Trottier	Groupe Faune	Territoire de chasse et pêche Poirier		X
Denis Lapratte	Groupe Faune	ZECO		X
Johanne Vienneau	Groupe Faune	Réserve faunique La Vérendrye		X
Pierre Rollin	Groupe Faune	Fédécp-07	X	
Étienne Potvin-St-Onge	Groupe autres utilisateurs avec droits	Travailleur forestier		X
Jacques David	Groupe autres utilisateurs avec droits	RLTP	X (quitte à 15h30)	
Alain Lacoste	Groupe autres utilisateurs avec droits	Citoyen	X	
Jacques Chaîné	Groupe autres utilisateurs avec droits	FQQC		X
François Saumure	Groupe autres utilisateurs avec droits	Clubs de motoneige de l'Outaouais	X	
Geneviève Le Blanc	Groupe nature	SNAP Outaouais	X	
Gérard Desjardins	Groupe nature	Club des ornithologues de l'Outaouais	X	
Deborah Powell	Groupe nature	Pontiac Environmental Protection	X	
Nathalie Magnan	Groupe nature	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais		X
Jason Durand	Groupe territoire	MRC de Pontiac	X	
Dominic Lauzon, ing.f.	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	X	
Mathieu Trépanier	Groupe territoire	MRC des Collines-de-l'Outaouais	X	
Jean-François Larrivée, ing.f.	Groupe territoire	MRC de Papineau		X
Vacant	Groupe territoire	MRC de La Vallée-de-l'Or		
Vacant	Groupe Premières Nations	Communauté Anicinape de Kitcisakik		
Vacant	Groupe Premières Nations	Algonquins of Barriere Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon		
Vacant	Groupe Premières Nations	Wolf Lake		
Vacant	Groupe Premières Nations	Kitigan Zibi Anishinabeg		

Compte rendu de la rencontre des 8 et 15 septembre 2021 - Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais

Rédigé par : Raymond Barrette, ing.f. et Charles Blais, ing.f., le 17 septembre 2021

Remplaçant

Nom	Groupe sectoriel	Organisme	Présent
Yannick Dufour	Faune	SEPAQ	X

Personnes ressources

Nom	Organisme	Présent
Vanessa Joanisse	MFFP	X
Pierre Labrecque	MFFP	X
Lucie Parizeau	MFFP (Québec)	De 13h à 14h
Simon Roy	MFFP (Québec)	De 13h à 14h
Isabelle Paquin	MFFP	De 14h à 14h30
Marcelle Falardeau	MFFP	De 14h45 à 15h30
Charles Blais	MRC Pontiac	X
Raymond Barrette	MRC Pontiac	X

Autres participants

Annie Montpetit	Observatrice (projet supra régional)	De 13h à 13h30
Timothée Fouqueray	Observateur (étudiant UQO)	De 13h à 16h

Mercredi le 15 septembre de 13h à 16h

Ordre du jour

11. Présentation de la SADF
 12. Présentation du nouveau format PAFIT
 13. Définition des suivis forestiers
 14. Suivi du projet Antenne Motus
 15. Rencontre TRGIRTO en présentiel à venir
 16. Divers
 - b) Dates des rencontres à venir
-

Reprise des travaux à 13h.

Le président, M. Dominic Lauzon, lit les points à traiter à l'ordre du jour en cette deuxième séance de la rencontre débutée mercredi dernier. Aussi, il précise que la présente séance débutera avec M. Jason Durand qui viendra apporter des précisions quant au traitement de la demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL). Enfin, M. Jason Durand présentera le prochain coordonnateur de la TRGIRTO, M. Charles Blais, qui participera à la séance à titre d'observateur.

M. Jason Durand fait un bref retour sur les discussions qui ont eu lieu lors de la séance de mercredi dernier sur la demande du Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides (SPAOL) de joindre les rangs de la TRGIRTO. M. Durand rappelle qu'à titre de gestionnaire de l'entente régionale du PADP, il n'a jamais été de l'intention de la MRC de Pontiac de faire de la politique en ce qui a trait aux règles de fonctionnement de la TRGIRTO.

M. Durand rappelle que seul le SPAOL a déposé une demande en bonne et due forme pour joindre les rangs de la TRGIRTO. Il rappelle également que la décision prise par la MRC de Pontiac dans ce dossier s'est alignée sur ce que prévoit la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier (LADTF), notamment sur le libellé portant sur les personnes et les organismes que les TGIRT doivent inviter pour participer aux discussions et aux travaux de la Table. À cet égard, ce libellé mentionne clairement « les titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles ».

Enfin, M. Durand tient à rappeler qu'il n'était nullement de l'intention de la MRC de Pontiac de manquer de respect aux partenaires de la TRGIRTO, et que si certains partenaires se sentent lésés et bien la MRC de Pontiac s'en excuse.

En terminant, M. Durand indique que la MRC de Pontiac entend aller de l'avant et accepter la demande du SPAOL à joindre les partenaires de la TRGIRTO.

M^{me} Vanessa Joannis ajoute que pour le MFFP, le libellé de la LADTF doit être lu comme une obligation à recevoir favorablement la demande du SPAOL.

M. Gérard Desjardins exprime qu'il aurait tout de même été diplomatique de soumettre aux partenaires de la TRGIRTO la demande du SPAOL.

M. Jason Durand présente aux partenaires de la TRGIRTO M. Charles Blais, le prochain coordonnateur de la TRGIRTO.

11. Présentation de la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)

M. Barrette fait une brève mise en contexte. Il rappelle qu'un comité de travail a récemment été mis en place pour développer et proposer « la vision commune de la TRGIRTO ». Pour aider la TRGIRTO dans ses travaux visant à développer cette vision, le comité de travail a jugé qu'il était important pour tous les partenaires de bien connaître la SADF notamment parce que la mise en place des TGIRT est issue de cette stratégie.

M^{me} Lucie Parizeau et M. Simon Roy du MFFP présentent la SADF.

En bref, la SADF contient les grands éléments stratégiques que sont la vision, les défis, les orientations, les objectifs et les actions en ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts québécoises. Cette stratégie comporte six défis dont celui visant à prendre en compte « l'intérêt, les valeurs et les besoins de la population québécoise, dont les nations autochtones ».

M. Charles St-Julien indique que l'entreprise Lauzon a soulevé un enjeu important pour les scieurs de bois feuillus lors des consultations menées par le MFFP pour le développement des stratégies d'aménagement durable des forêts. Cet enjeu concerne la coloration du bois d'aulne pour l'érable à sucre.

À l'égard de cet enjeu, les scieurs de bois feuillus souhaitent la mise en place d'actions stratégiques qui permettront de produire et récolter des bois de feuillus durs de meilleure qualité. Par son intervention, M. St-Julien veut s'assurer que cet enjeu soit saisi au bon endroit par le MFFP : SADF, Stratégie nationale de production de bois (SNPB) ou au PAFIT de la région de l'Outaouais.

Mme Vanessa Joannis et M. Raymond Barrette indiquent que l'enjeu soulevé par M. St-Julien se situe davantage au niveau de la Stratégie régionale de production de bois (SRPB) et du PAFIT de la région de l'Outaouais.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (L. Parizeau et S. Roy)

12. Présentation du nouveau format PAFIT

Mme Isabelle Paquin du MFFP présente la nouvelle approche pour la préparation du PAFIT 2023-2028, son échéancier de réalisation et la contribution de la TRGIRTO.

Mme Paquin indique que la nouvelle approche vise à simplifier le processus de réalisation du PAFIT. Le MFFP a opté pour une approche modulaire où seuls les intrants stratégiques feront l'objet d'une consultation quinquennale.

Pour ce qui est de l'échéancier de réalisation du PAFIT 2023-2028, il se présente comme suit :

- Stratégie nationale de production de bois - décembre 2021
- Préoccupations, enjeux et recommandations régionaux – hiver 2022
- Stratégies d'aménagement durable des forêts – printemps 2022

- Rédaction du PAFIT – printemps 2022
- Consultations du PAFIT – automne 2022
- Entrée en vigueur – avril 2023

M. Charles St-Julien réitère sa demande à l'effet que l'enjeu touchant la coloration du bois d'aubier de l'érule à sucre soit pris en compte dans les stratégies régionales d'aménagement durable des forêts (réf. à la SRPB et au PAFIT).

M^{me} Paquin indique à M. St-Julien que l'enjeu en question fait partie de la liste des enjeux qui sont en traitement dans le cadre de la préparation de la stratégie régionale de production de bois.

À l'égard de l'échéancier de réalisation du PAFIT 2023-2028, M. Raymond Barrette rappelle aux partenaires de la TRGIRTO qu'ils devraient revoir la liste des enjeux de la TRGIRTO lors d'une prochaine rencontre.

De plus, M. Barrette réitère à M^{me} Paquin une demande qui avait déjà été faite dans le passé au MFFP à l'effet de pouvoir intégrer au PAFIT de nouveaux consensus issus de la TRGIRTO et ce, tout au long de la période quinquennale visée.

ACTION : Transmettre au coordonnateur le document de présentation (I. Paquin)

13. Définition des suivis forestiers

M. Raymond Barrette fait une brève mise en contexte. L'hiver dernier, il a été convenu avec les représentants du MFFP de présenter à la TRGIRTO le bilan des activités en lien avec les suivis forestiers. Aussi, il a été jugé pertinent, au préalable, d'expliquer aux partenaires de la table en quoi consiste ces suivis forestiers. Voilà l'objet de la présentation qui suit.

M^{me} Marcelle Falardeau du MFFP présente les suivis forestiers.

M^{me} Falardeau débute en mentionnant que la réalisation des suivis forestiers vise à s'assurer du respect des stratégies d'aménagement et des hypothèses de retour, du maintien de la possibilité forestière, et de la conservation d'une diversité d'essences.

M^{me} Falardeau poursuit en mentionnant que le cadre de gestion durable des forêts prévoit cinq types de suivis. La présentation d'aujourd'hui porte sur **le suivi d'efficacité** qui vise à évaluer l'atteinte des objectifs concernant la régénération après traitement.

Le suivi d'efficacité comporte deux volets. Le suivi 1 qui vise à s'assurer que la régénération en essences commerciales ou désirées est suffisante et bien répartie. Le suivi 2 vise à s'assurer que la régénération est libre de croître ou éclaircie et à confirmer la composition du peuplement.

La présentation sur les suivis forestiers soulève les préoccupations suivantes de la part des partenaires de la table :

- Le délai de réalisation du suivi 1, établi à 10 ans pour les secteurs où l'on mise sur la régénération naturelle, est jugé trop long;
- On constate qu'actuellement le suivi 1 n'est pas fait en Outaouais et qu'il prend du retard pour les secteurs où l'on mise sur la régénération naturelle;

- On constate que le suivi 2 n'est pas fait en Outaouais, et qu'il prend également du retard;
- L'accessibilité au territoire par des voies carrossables adéquates demeure importante afin de permettre la réalisation des suivi forestiers et des travaux sylvicoles qui en découlent.

Les partenaires de la TRGIRTO rappellent l'importance des suivis forestiers pour l'atteinte des résultats visés par les stratégies d'aménagement et le maintien de la possibilité forestière. Aussi, ils souhaitent obtenir de la part du MFFP des précisions sur l'ampleur des retards dans les suivis forestiers en Outaouais, leurs conséquences sur les stratégies d'aménagement, et ce qui est prévu pour corriger le tir. Pour mieux saisir l'approche du ministère concernant la méthode utilisée pour effectuer le suivi 1 et les risques que cela comporte, il serait important de connaître les proportions des superficies traitées par coupe de régénération dans les forêts résineuses et les forêts mixtes qui sont laissées en régénération naturelle et celles qui sont reboisées. M^{me} Falardeau verra à apporter ces précisions à la Table lors d'une prochaine présentation portant sur le bilan des suivis forestiers. Elle mentionne que les superficies traitées à l'aide de coupes de régénération et accessibles sont reboisées.

Les partenaires de la TRGIRTO souhaitent également poursuivre la discussion visant à préciser une approche régionale en ce qui a trait à l'accessibilité au territoire par des voies carrossables afin de permettre la réalisation des suivis forestiers tout en tenant compte des préoccupations et intérêts des parties prenantes.

ACTIONS: Transmettre au coordonnateur le document de présentation (M. Falardeau)

Apporter des précisions lors d'une prochaine présentation à la TRGIRTO portant sur le bilan des suivis forestiers notamment les proportions des superficies traitées par coupe de régénération dans les forêts résineuses et les forêts mixtes qui sont laissées en régénération naturelle et celles qui sont reboisées (M. Falardeau)

Discuter de la question de l'accès aux secteurs d'intervention traités par coupe de régénération afin de déterminer si elle devrait faire l'objet d'un enjeu de la TRGIRTO (Partenaires, lors d'une prochaine rencontre)

14. Suivi du projet Antenne Motus

M. Gérard Desjardins fait le point sur le projet Antenne Motus.

M. Desjardins fait un bref rappel du projet visant à doter la région de l'Outaouais d'une antenne servant à capter le signal des oiseaux munis – bagués - d'un émetteur. Ce faisant, cela permet à notre région de joindre les rangs d'un vaste réseau nord-américain d'antennes qui permet à plus d'un millier d'experts et collaborateurs d'en connaître davantage sur les corridors migratoires de plus de 250 espèces d'oiseaux.

M. Desjardins indique que l'antenne a été installée sur le toit d'un bâtiment de l'UQO au mois de juillet 2019 et qu'elle est en fonction. Ce projet a bénéficié d'une assistance financière de 5 000 \$ provenant du PADF. Aussi, il précise que ce projet a pu être réalisé grâce aux bons efforts d'un groupe de bénévoles qui y ont investi temps et argent.

M. Desjardins mentionne que son groupe souhaite installer de 12 à 15 antennes supplémentaires en Outaouais et ce, dans un axe est-ouest afin d'élargir la couverture territoriale du projet Antenne Motus. Pour ce faire, il y aura lieu d'élaborer un projet dans le but d'obtenir le financement nécessaire qu'il établit à près de 150 000 \$. Cela dit, M. Desjardins indique qu'il ne sera pas en mesure de mener ce travail pour la suite du projet Antenne Motus.

M. Raymond Barrette rappelle que le financement du PADF associé aux activités de la TRGIRTO sert à la réalisation de projets en lien avec les travaux de la table, notamment pour ce qui est de nous aider à trouver des solutions à l'égard des enjeux régionaux.

15. Rencontre de la TRGIRTO en présentiel à venir

M. Raymond Barrette indique que plusieurs partenaires de la TRGIRTO ont exprimé le souhait de tenir une rencontre de la Table en mode présentiel sous peu. Tous les partenaires sont favorables à la tenue d'une rencontre en mode présentiel dans la mesure où celle-ci peut se tenir en respect des règles sanitaires en vigueur.

Les partenaires de la TRGIRTO demandent donc à M. Barrette de vérifier la possibilité de tenir cette rencontre en présentiel en remplacement de celles prévues en mode virtuel au mois de novembre prochain. Le coordonnateur mentionne qu'il s'agirait de réserver une date dans l'éventualité où les conditions permettraient la tenue d'une telle rencontre.

ACTION : Lancer un sondage Doodle afin de réserver une date pour la tenue éventuelle d'une rencontre d'une journée complète en personne (R. Barrette)

16. Divers

a) Résumé des dates de réunions à venir prochainement

M. Barrette indique les dates des prochaines rencontres :

- Rencontre sur le projet de Planification collaborative par le MFFP – 22 septembre
- Rencontre sur les Aires d'intensification de production ligneuse (AIPL) – Doodle en circulation pour une date au début octobre
- Rencontre de la TRGIRTO par Zoom – 16 et 17 novembre

M. Barrette poursuit en indiquant que d'ici la tenue de la prochaine rencontre de la TRGIRTO au mois de novembre, d'autres rencontres de travail (comités) pourraient s'ajouter à l'agenda.

Enfin, M. Barrette rappelle que de nombreux dossiers et présentations à être traités à la TRGIRTO ont été repoussés faute de temps. Aussi, il suggère d'ajouter une rencontre supplémentaire de la TRGIRTO qui pourrait se tenir à la fin du mois d'octobre afin d'en traiter certain nombre de ces dossiers et de ces présentations. Les partenaires de la TRGIRTO sont d'accord avec la suggestion de M. Barrette et l'invite à aller de l'avant avec un sondage Doodle pour la tenue de cette rencontre supplémentaire.

ACTION : Lancer un sondage Doodle afin de fixer une date de rencontre d'une demi-journée en octobre (R. Barrette)

17. Levée de la rencontre

La séance est levée à 16h.